MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 460

17 septembre 1996

SOMMAIRE

A Fashion Projects Group Holding S.A., Luxem-		Ermitage North America Fund S.A., Luxembourg	
bourg page	22051	ESAF Global Asset Management S.A., Luxembg	22065
African Financial Holding S.A., Luxembourg	22049	ESAF International Management S.A., Luxem-	
Albir S.A., Luxembourg	22052	bourg	22067
Amethyst Investment S.A., Luxembourg	22053	Escalzette(Escal'7), A.s.b.l., Steinsel	
Andror S.A., Luxembourg		Esposa S.A., Luxembourg	22063
Asea Brown Boveri (Luxembourg) S.A., Luxembg	22053	Etoile Promotions, S.à r.l., Luxembourg	
Asia Oceania Management S.A., Luxembourg	22052	Etoile Promotions II, S.à r.l., Luxembourg	
Atlanticlux Lebensversicherungsgesellschaft S.A.,		Evasion 3, S.à r.l., Niederkorn	
Luxembourg	22053	Eurostep Invest S.A.H., Capellen	
Atlantic Real Estate Company S.A., Luxembourg		Expanco S.A., Luxembourg-Kirchberg	
Aviapartner International S.A., Luxembourg		Fidiscolux S.A., Luxembourg	
Banque Continentale du Luxembourg S.A., Luxbg		Fiduciaire Launach S.A., Luxembourg	
Becofin S.A., Dudelange		Fiduciaires de l'Union S.A., Luxembourg	
Belvaux Holding S.A., Luxembourg		Fijaria S.A., Luxembourg	
Benevent S.A.H., Luxembourg		Finaten S.A., Luxembourg	
		Flanders International S.A., Luxembourg	
BGP, S.à r.l., Luxembourg			22004
Blad Krauser S.A., Luxembourg		Fondation Pensionnat Notre-Dame (Sainte-Sophie),	22047
Brasvest Holding S.A., Luxembourg		Etablissement d'utilité publique, Luxembourg	
Brixia International S.A., Luxembourg		FPM Group S.A., Luxembourg-Strassen	
Buco Systems S.A., Luxembourg	22055	Funafin S.A., Dudelange	22007
C.A.O., Orthochaussures, Centre d'Appareillages		GH de Roquemaurel & Cie, S.e.c.s., Luxembourg-	222/7
Orthopédiques Kohnen, S.à r.l., Luxbg 22037,		Strassen	
Carlista S.A., Luxembourg		Giofin S.A.H., Luxembourg	
CB Benelux S.A.		Globelux Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	
CGER-ASLK Invest S.A., Luxembourg 22039,		Gloria's, S.à r.l., Luxembourg	
Clim Invest S.A., Luxembourg		Gotland Marine S.A., Luxembourg	
CLR Select Currency Fund, Luxembourg	22035	Grandica du Luxembourg S.A., Luxembourg	22071
Compagnie Financière Méditerranéenne S.A., Lu-		G-Strategy, Sicav, Luxembourg	22068
xembourg	22056	G.V.C. S.A.H., Bereldange	
Conseur S.A., Howald	22055	HARCOS Hungarian Architectural Costing, S.à r.l.,	,
Cordonnerie Rapide, S.à r.l., Luxembourg		Luxembourg	
Cornelio S.A., Luxembourg		Hopra S.A., Luxembourg	
Craco S.A., Luxembourg		Hôtel Arcotel, Luxembourg	
Cursitor Management Company S.A., Luxembg		House Finish S.A., Luxembourg	
Datofin S.A., Dudelange		Houston Research S.A., Luxembourg 22069,	
D.B.M. S.A., Luxembourg 22034,		IIG Holding S.A.H., Luxembourg 22075,	
Direct Parcel Distribution, S.à r.l., Luxembourg		Immobilière du Nord et du Midi S.A., Luxembg	
Distritel, S.à r.l., Luxembourg		Immo-Royal Conseil S.A., Luxembourg	
Double Hedge Income Management Company		Immo-Royal, Sicav, Luxembourg 22076,	
S.A., Luxembourg	22057	Incolux Investment Consulting S.A., Luxembourg	
Ecometal, S.à r.l., Esch-sur-Alzette		Incomm International Trade, S.à r.l., Luxemburg	
Ecotec International S.A., Luxembourg		Institute for Trade Development S.A., Luxembg	
Elhe Holding S.A., Luxemburg		Interlex S.A., Luxembourg	22078
El Sundarah Investment International S.A., Luxbg		International Brands Promotion S.A., Luxbg 22078,	
Elux S.A., Leudelange			22017
		Internationale de Développement Financier S.A.,	22079
Ely International S.A., Luxembourg	22003	Luxembourg-Strassen	
Entreprise de Construction Ferreira Elisio, S.à r.l.,	22042	I.P.A. S.A., Luxembourg	
Luxembourg	22003	Iron Holding S.A., Luxembourg	22019
E.P.D. S.A., European Property Development S.A.,	2204/	I.S.L., Innovative Softwarelösung, GmbH., Remer-	22070
Luxembourg		schen	
Equifax Luxembourg S.A., Luxembourg		Italcementi Europe (Luxembourg) S.A., Luxembg	
Erbelt Immobilière S.A., Tuntange		Japan Pacific Fund Advisory Company S.A., Luxbg	
Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg	22063	LRI-Fund Management Company S.A., Luxemburg	
Ermitage, Mees & Hope European Fund S.A., Lu-	22211	Scancem Reinsurance S.A., Luxembourg 22060,	
xembourg	22064	Vicri S.A., Luxembourg 22045,	22046

CORDONNERIE RAPIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4, boulevard d'Avranches. R. C. Luxembourg B 16.678.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 91S, fol. 59, case 3, concernant la société à responsabilité limitée CORDONNERIE RAPIDE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 16.678,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 avril 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 174 du 2 août 1979,

modifié suivant acte reçu par le même notaire Joseph Kerschen, en date du 27 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 248 du 24 juillet 1990,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 447 du 10 novembre 1994,

que suite à une cession de parts, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent parts (100) sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, toutes attribuées à Monsieur Vlase Zupanoski, coordonnier-bottier, demeurant à L-1346 Luxembourg, 1, rue de Clervaux.»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 juin 1996.

P. Decker.

(22778/206/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

CORDONNERIE RAPIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4, boulevard d'Avranches. R. C. Luxembourg B 16.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 juin 1996.

P. Decker.

(22779/206/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

DIRECT PARCEL DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 42.850.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1996, vol. 480, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Société civile

Signature

(22783/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

D.B.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 201, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 50.231.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.B.M. S.A., avec siège social à L-3511 Dudelange, 124, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 2 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 251 du 10 juin 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 50.231.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Peusch, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Eliane Rennel, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg. Le bureau ayant été constitué, Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social à L-1941 Luxembourg, 201, route de Longwy.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 201, route de Longwy à L-1941 Luxembourg, et de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Deuxième alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Peusch, E. Rennel, M. Galowich, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 91S, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

E. Schlesser.

(22781/227/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

D.B.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 201, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 50.231.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

E. Schlesser.

(22782/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

CLR SELECT CURRENCY FUND.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 39.173.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-ninth of May.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CLR SELECT CURRENCY FUND, a fund of the société d'investissement à capital variable CLR SELECT FUND, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 39.173) incorporated pursuant to a notarial deed on December 31st, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 70 of February 28th, 1992. The Articles of Incorporation of the Company have been modified for the last time pursuant to a notarial deed of August 26th, 1993 published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 514 of October 28th, 1993.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr Norbert Hengesch, fondé de pouvoir, residing in Goetzingen, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Valérie Bettinelli, bank employee, residing in Saulnes.

The meeting elected as scrutineer Mrs Véronique Gillet, employee, residing in Athus.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the present Extraordinary General Meeting of the shareholders of CLR SELECT CURRENCY FUND has been convened by notices published:
 - a) in the Mémorial C:

number 212 of April 26th, 1996,

number 240 of May 13th, 1996.

b) in the Luxemburger Wort:

on April 26th, 1996,

on May 13th, 1996.

c) in the Letzebuerger Journal:

on April 25th, 1996,

on May 11th, 1996.

- II. That the agenda of the meeting is the following:
- Liquidation of the Fund and any other business that may arise.
- III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. As appears from the said attendance list twelve thousand two hundred and sixteen point one hundred and fifty-eight (12.216,158) shares out of thirty-three thousand three hundred and eighty-seven point nine hundred and eighty-six (33.387,986) shares in circulation, are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

V. As a first Extraordinary General Meeting with the same agenda has been held on the 10th of April 1996 without reaching the quorum requirements for voting the items of the agenda, the present meeting may deliberate validly without any quorum requirements.

Then the General Meeting of the said Fund took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to dissolve and to liquidate the Fund CLR SELECT CURRENCY FUND as of May 31, 1996.

The value at which the shares of the dissolved Fund will be reimbursed will be determined as of May 31, 1996.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document, containing five cancelled blanks.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du compartiment CLR SELECT CURRENCY FUND de la société d'investissement à capital variable CLR SELECT, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 39.173, constituée suivant acte notarié du 31 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 70 du 28 février 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 26 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 514 du 28 octobre 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Norbert Hengesch, fondé de pouvoir, demeurant à Goetzingen,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Bettinelli, employée de banque, demeurant à Saulnes.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Gillet, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du compartiment CLR SELECT CURRENCY FUND a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial C:

numéro 212 du 26 avril 1996,

numéro 240 du 13 mai 1996.

b) au Luxemburger Wort:

du 26 avril 1996,

du 13 mai 1996.

c) au Letzebuerger Journal:

du 25 avril 1996,

du 11 mai 1996.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Liquidation du compartiment et divers.
- III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que sur les trente-trois mille trois cent quatre-vingt-sept virgule neuf cent quatre-vingt-six (33.387,986) actions en circulation, douze mille deux cent seize virgule cent cinquante-huit (12.216,158) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

V. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour s'est tenue le 10 avril 1996 sans réunir les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer sans conditions de quorum.

Ensuite l'Assemblée Générale dudit compartiment a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide la dissolution et la liquidation du compartiment CLR SELECT CURRENCY FUND avec effet au 31 mai 1996.

La valeur à laquelle les actions du compartiment dissout sera remboursée sera calculée le 31 mai 1996.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Hengesch, V. Bettinelli, V. Gillet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 91S, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

F. Baden.

(22776/200/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

C.A.O. ORTHOCHAUSSURES, CENTRE D'APPAREILLAGES ORTHOPEDIQUES KOHNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 18.066.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée SOCIETE EUROPEENNE DE MATERIEL POUR L'APPAREILLAGE, en abrégé S.E.M.A.P., S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Barblé, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 28.071,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Barnabaux, ortho-prothésiste, demeurant à F-57110 Yutz, 4, rue du Portugal, agissant en sa qualité de mandataire du gérant unique de ladite société S.E.M.A.P., S.à r.l., Monsieur Gilbert Henri Pierron, ingénieur, demeurant à F-21250 Seurre, 18, rue du Faubourg Saint-Georges,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

2. Madame Laurence Evrard, employée privée, épouse de Monsieur Olivier Pierron, demeurant à F-21470 Brazey-en-Plaine, 3, route de Dijon,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Barnabaux, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 6 juin 1996.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Ces comparantes ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. La société S.E.M.A.P., S.à r.I., et Madame Laurence Evrard sont les seules associées de la société CENTRE D'APPAREILLAGES ORTHOPEDIQUES KOHNEN, société à responsabilité limitée, en abrégé C.A.O. ORTHO-CHAUSSURES, S.à r.I., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 19-25, rue des Capucins, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Dudelange, le 19 janvier 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 43 du 4 mars 1981, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Dudelange, le 24 septembre 1981, publié au Mémorial C numéro 272 du 9 décembre 1981, modifiée suivant actes du notaire soussigné, alors de résidence à Dudelange, le 23 septembre 1982, publiés au Mémorial C numéro 8 du 11 janvier 1983, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 octobre 1989, publié au Mémorial C numéro 74 du 10 mars 1990, modifiée suivant deux actes reçus par le notaire soussigné le 28 avril 1992, publiés au Mémorial C numéro 431 du 28 septembre 1992,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 18.066.

II. Le capital social est fixé à cinq millions de francs (LUF 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associées comme suit:

1. La société à responsabilité limitée SOCIETE EUROPEENNE DE MATERIEL POUR L'APPAREILLAGE,

III. La société S.E.M.A.P., S.à r.l., et Madame Laurence Evrard représentant, comme seules associées, l'intégralité du capital social, par l'intermédiaire de leur représentant préqualifié, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire

à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et, à l'unanimité des voix, elles prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de nommer, pour une durée illimitée, deuxième gérant technique de la société pour toutes les activités de cordonnerie orthopédique, Monsieur Regis Boullet, podo orthésiste, demeurant à F-54600 Villers les Nancy, 2, allée des Tissiers.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associées décident de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 9. Est nommé gérant technique pour les activités de mécanique orthopédique-bandagisterie et les articles de la branche, Monsieur Emmanuel Barnabaux, ortho-prothésiste, demeurant à F-57110 Yutz, 4, rue du Portugal.

Est nommé gérant technique pour les activités de cordonnerie orthopédique, Monsieur Regis Boullet, podo orthésiste, demeurant à F-54600 Villers les Nancy, 2, allée des Tissiers.

Est nommé gérant administratif, Monsieur Olivier Pierron, orthopède, demeurant à Luxembourg, 23, rue Barblé.

Les gérants sont nommés pour une durée illimitée et ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

La société sera en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants Monsieur Olivier Pierron et Monsieur Emmanuel Barnabaux, préqualifiés, à l'exception en ce qui concerne des engagements concernant les activités de cordonnerie orthopédique, pour lesquels la contre-signature de Monsieur Régis Boullet préqualifié, est requise.»

IV. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-deux mille francs (LUF 32.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, toutes les associées en étant solidairement tenues envers le notaire

V. Les associées élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: E. Barnabaux, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 915, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associa-

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juin 1996.

T. Metzler.

(22770/222/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

C.A.O. ORTHOCHAUSSURES, CENTRE D'APPAREILLAGES ORTHOPEDIQUES KOHNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 18.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juin 1996.

T. Metzler.

(22771/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

ECOTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 42.197.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sébastien Dehareng, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Pierre Mouchard, administrateur de sociétés, demeurant à Petit-Lancy, Suisse,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 mars 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

 La société anonyme ECOTEC INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.197, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 89 du 25 février 1993 et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 252 du 28 mai 1993.

- Le capital social est fixé à seize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (16.250.000,- LUF), représenté par seize mille deux cent cinquante (16.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.
- Son mandant est devenu propriétaire des seize mille deux cent cinquante (16.250) actions dont il s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société.
 - Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- Tous les actifs de la société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
 - Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Dehareng, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 915, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

F. Baden.

(22785/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

CGER-ASLK INVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 50.866.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CGER-ASLK INVEST, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.866, constituée sous la dénomination de FINBELCO S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 353 du 31 juillet 1995. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 1995, publiée au Mémorial C, Recueil n° 94 du 23 février 1996.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Thierry Charlier, employé de banque, demeurant à Lonzée.

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Bernard Simon, employé de banque, demeurant à Braine-le-Château.

L'assemblée choisit comme scrutateurs, Messieurs Romain Kieffer, employé privé, demeurant à Niederpallen, et Jean-Marie Defossé, employé de banque, demeurant à Ath.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF), pour le porter de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) à cent quarante millions de francs luxembourgeois (140.000.000,- LUF) sans émission d'actions nouvelles.

Libération en espèces et paiement d'une prime d'émission de neuf cent soixante millions de francs luxembourgeois (960.000.000,- LUF).

- 2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membes du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou rerpésentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) à cent quarante millions de francs luxembourgeois (140.000.000,- LUF) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et libération de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital est souscrite dans la proportion de leur participation actuelle dans la société par les deux actionnaires, à savoir:

- la société CGER ASSURANCES S.A., ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 48, rue du Fossé-aux-Loups, ici représentée par Monsieur Thierry Charlier, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 31 mai 1996;
- Monsieur Marc Schiepers, vice-président de CGER-ASSURANCES, demeurant à Oud-Heverlee, ici représenté par
 Monsieur Thierry Charlier, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 31 mai 1996.
 L'augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces.

Il a été payé en outre une prime d'émission de neuf cent soixante millions francs luxembourgeois (960.000.000,- LUF). Il est justifié au notaire soussigné que la somme totale d'un milliard de francs luxembourgeois (1.000.000.000,- LUF) a été mise à la libre disposition de la société au titre de la libération de l'augmentation de capital et de la prime d'émission par une attestation bancaire qui restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à cent quarante millions de francs luxembourgeois (140.000.000,-LUF), représenté par douze mille sept cent cinquante (12.750) actions sans valeur nominale disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de dix millions trois cent mille francs (10.300.000,- frs).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Th. Charlier, B. Simon, R. Kieffer, J.-M. Defossé, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 91S, fol. 29, case 1. – Reçu 10.000.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

F. Baden.

(22772/200/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

CGER-ASLK INVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 50.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1er juillet 1996.

F. Baden.

(22773/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

HARCOS HUNGARIAN ARCHITECTURAL COSTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 37.915.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1996.

HARCOS, S.à r.l.

HUNGARIAN ARCHITECTURAL COSTING

Signature

(22799/567/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

DISTRITEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.914.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1996, vol. 480, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Société civile

Signature

(22784/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

BRIXIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. BRIXIA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: Luxembourg, 12, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblee générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée BRIXIA INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mars 1994, publié au Mémorial C.

L'assemblée des associés est présidée par Monsieur Paolo Zani, gérant de société, demeurant à Cellatica, via Fantasina 8.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Giorgio Fogazzi, commercialista, demeurant à Brescia (I).

L'assemblée des associés désigne comme scrutateur, Madame Patrizia Ondelli, sans état, demeurant à Cellatica, via Fantasina 8.

Le Président déclare ce qui suit:

- I. Suivant la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'associé représenté, demeureront annexées au présent procès-verbal, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau.
 - II. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Transformation de la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme sur le vu du rapport du réviseur d'entreprise.
- 2. Modification des statuts suite à la transformation décidée ci-dessus sub 1) en vue d'adapter les statuts de la société aux prescriptions légales existantes pour la nouvelle forme juridique de la société suivant projet de statuts en annexe.
 - 3. Nomination d'un nouveau conseil d'administration ainsi que d'un commissaire aux comptes.
 - 4. Décharge à conférer aux gérants de la société pour leur mission exercée avant transformation.

Sur ce, l'assemblée des associés après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société à responsabilité limitée BRIXIA INTERNATIONAL, S.à r.l., en société anonyme avec la dénomination BRIXIA INTERNATIONAL S.A., sur le vu d'un rapport du réviseur d'entreprise, COOPERS & LYBRAND S.C., réviseurs d'entreprises, représenté par Monsieur Dominique Robyns,

lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base des travaux effectués nous nous sommes assurés qu'à la date de transformation, l'actif net de la société est au moins égal à son capital social ITL 34.000.000,-.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée arrête les statuts de la société anonyme suivant projet soumis préalablement aux associés et approuvé par eux, comme suit:

STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet

- **Art. 1**er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de participations financières sous la dénomination de BRIXIA INTERNATIONAL S.A.
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

- **Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles de toute nature exclusivement pour son propre compte.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut intervenir en qualité d'administrateur dans toutes sociétés ou elle détient des participations.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à trente-quatre milliards de lires italiennes (ITL 34.000.000.000,-), divisé en trente-quatre mille (34.000) actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nupropriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Emprunts obligataires

Art. 8. Le conseil d'administration peut, décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs viceprésidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront mis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

- **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.
- **Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.
 - **Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.
- **Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par tous les administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.
- **Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

- Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.
- **Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.
- **Art. 20.** Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doive déposer ses actions au porteur respectivement ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.
- Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

- Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.
- **Art. 24.** Le conseil d'administration respectivement le commissaire sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 28.** Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 30.** Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.
- **Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Troisième résolution

L'assemblée décide que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 1996, et que la première assemblée générale annuelle se réunira le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures 1997.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination d'un conseil d'administration composé de trois membres.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1999.

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Paolo Zani, entrepreneur, demeurant à Brescia, président du conseil d'administrateur;
- 2) Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- 3) Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Elle nomme encore un commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Giorgio Fogazzi, dottore commercialista, demeurant à Brescia.

Son mandat se terminera avec celui des administrateurs.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant, Monsieur Paolo Zani, préqualifié, pour la mission exercée par lui jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévus par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente transformation, est évalué sans nul préjudice à la somme de 170.000,- LUF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire isntrumentant le présent acte, aucun autre associé n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Zani, P. Ondelli, G. Fogazzi, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 1996, vol. 824, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 1996.

I. Delvaux.

(22761/208/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

ETOILE PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 31.566.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1996, vol. 480, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Société civile

Signature

(22788/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

ETOILE PROMOTIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 32.918.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1996, vol. 480, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Société civile

Signature

(22789/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

VICRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 45.046.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 97, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1996.

(22890/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

VICRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 45.046.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire du 31 mai 1996, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes expirant à la date de ce jour, l'assemblée décide de renouveler pour un terme d'un an le mandat du commissaire aux comptes, à savoir, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1332 Luxembourg. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

p.p. P. Pernigotti V. Migliore-Baravini J. N. Bartholomey Président Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22891/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

E.P.D. S.A., EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 36.731.

Constituée par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 avril 1991, acte publié au Mémorial C, n° 382 du 12 octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT S.A.

(en abrégé: E.P.D. S.A.)

KPMG Financial Engineering

Signature

(22790/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

E.P.D. S.A., EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 36.731.

Constituée par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 avril 1991, acte publié au Mémorial C, n° 382 du 12 octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT S.A. (en abrégé: E.P.D. S.A.) KPMG Financial Engineering

Signature

(22791/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

DOUBLE HEDGE INCOME MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 27.658.

Les comptes annuels au 28 février 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996. Pour DOUBLE HEDGE I

Pour DOUBLE HEDGE INCOME MANAGEMENT COMPANY CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(22940/013/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

FONDATION PENSIONNAT NOTRE-DAME (SAINTE-SOPHIE),

Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 4, rue Marguerite de Busbach. (Approuvé par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1967).

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

Actif		Passif		
Actif immobilisé	23.992.000	Capital	90.000.000	
Actif circulant	7.039.216	Dettes à court terme	42.586.649	
Comptes de régularisation	180.962			
Perte				
– reportée	94.250.573			
– de l'exercice				
Total en LUF	132.586.649	Total en LUF	132.586.649	
COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR 1995				
Charges		Produits		
Frais de personnel	112.538.645	Produits	116.970.766	
Autres charges	13.273.497	Produits exceptionnels	2.877.478	
Amortissements		Perte de l'exercice	7.123.898	
Total en LUF	126.972.142	Total en LUF	126.972.142	

Conseil d'administration

Monsieur Paul Margue, professeur, Luxembourg, président;

Monseigneur Mathias Schiltz, vicaire-général, Luxembourg, administrateur;

Soeur Marie-Jeanne Samson, Paris, administrateur;

Soeur Jean-Marie Becker, née Jeanne Becker, Luxembourg, administrateur;

Soeur Marie-Emilie Schumacher, née Emilie Schumacher, Luxembourg, administrateur;

Monsieur Nico Bley, professeur, Luxembourg, administrateur;

Monsieur Jean Weiland, directeur, Esch-sur-Alzette, administrateur.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

P. Margue Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1996, vol. 480, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22897/578/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

BGP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant. R. C. Luxembourg B 37.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 94, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour BGP, S.à r.l.

(22924/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

FIJARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 22.474.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 1996

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jean-Pierre Kessler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ayant son siège à Wilmington, Etat de Delaware, USA, et aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Signature

(22792/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour la société

FINATEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 27.084.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1996

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Pierre Kessler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Madame Denise Vervaet, employée privée, demeurant à Luxembourg,

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Pour la société

Signature

(22794/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

EUROSTEP INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding, (anc. FI.NI.VAL. S.A.H.).

Siège social: L-8311 Capellen, 107, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding Fl.NI.VAL. S.A.H., avec siège à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 24 février 1993, publié au Mémorial C, n° 266 du 4 juin 1993.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Frank Molitor, en date du 25 juin 1993, publié au Mémorial C, n° 440 du 22 septembre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Zimmer, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg. Monsieur le président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Sanem.

Monsieur le président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination.
- 2. Changement du siège social.
- 3. Modifications afférentes des articles des statuts.
- 4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
- 5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en EUROSTEP INVEST S.A.H.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Capellen.

L'adresse du siège est: L-8311 Capellen, 107, route d'Arlon.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier les articles 1er et 2e alinéa 1er des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- «Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EUROSTEP INVEST S.A.H.»
- «Art. 1. There is hereby established a société anonyme holding under the denomination of EUROSTEP INVEST S.A.H.»

«Art. 2. Alinéa 1er. Le siège social est établi à Capellen.»

«Art. 2. First paragraph. The registered office of the corporation is established in Capellen.»

Quatrième résolution

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

- a) Monsieur Marc Kremer, ingénieur diplômé, demeurant à Capellen;
- b) Madame Gabriele Lindermaier, Diplomkauffrau, demeurant à Munich;
- c) Monsieur Romain Zimmer, préqualifié.

Cinquième résolution

Le nouveau commissaire aux comptes est: Madame Loly Majerus, administrateur de sociétés, demeurant à Diekirch.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire sortants pour la période de l'exercice de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas vingt-cinq mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Zimmer, J. Quintus, N. Keup, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 1996, vol. 824, fol. 87, case 3. – Reçu 500 francs.

Pétange, le 24 juin 1996.

Le Receveur (signé): M. Ries.
Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(22795/207/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 27.633.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1996, vol. 480, fol. 96, case 2 juillet, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A.

P. Derreumaux Administrateur-Delegué

(22908/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ATLANTIC REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 17.707.

Le bilan enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Signature.

(22917/714/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ATLANTIC REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 17.707.

Extrait de procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 1996

L'Assemblée a le profond regret d'acter le décès de Monsieur Paul Lenoir, Administrateur de la société, survenu le 21 décembre 1995. Il n'a pas été pourvu à son remplacement, le nombre des Administrateurs passe de 4 à 3.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22918/714/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

GIOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 41.971.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GIOFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulatoire, et ce sur base de l'article 10 des statuts.

Une copie de ladite résolution, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

emeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement. Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

l) GIOFIN S.A. a été constituée dans la forme d'une société anonyme holding, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 57 du 6 février 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 12 du 9 janvier 1995,

et aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date 6 mars 1996, en voie de publication au Mémorial C.

- II) GIOFIN S.A. a été constituée avec un capital souscrit de dix milliards de lires italiennes (ITL 10.000.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-), entièrement libérées.
- III) L'article 5 des statuts a fixé le capital autorisé de la société à cent milliards de lires italiennes (ITL 100.000.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-).

Les alinéas 3, 4 et 5 de l'article 5 des statuts de la société prévoient ce qui suit:

«Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 mars 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Plus spécialement le conseil d'administration est autorisé à limiter et même à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors de la réalisation d'augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.»

- IV. Dans la limite du capital autorisé, le Conseil d'Administration dans sa prédite résolution par voie circulaire, a pris entre autres les résolutions suivantes:
- «1) Le conseil d'administration prend acte de la renonciation au droit de souscription préférentiel de Monsieur Giancarlo Viscardi.
- 2) Le Conseil d'Administration accepte la souscription par la société ALICROS, S.r.l., à l'augmentation du capital social souscrit de la société pour un montant de ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de lires italiennes), afin de le porter de son montant actuel de ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de lires italiennes) à ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de lires italiennes), par la création de dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes), entièrement libérées, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, chaque action nouvelle étant augmentée d'une prime d'émission s'élevant à ITL 3.000.000,- (trois millions de lires italiennes), à libérer intégralement au moment de la souscription contre paiement en espèces.

Une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant de quarante milliards de lires italiennes (ITL 40.000.000,-), se décomposant comme suit:

- dix milliards de lires italiennes (ITL 10.000.000.000,-) à titre d'augmentation de capital, trente milliards de lires italiennes (ITL 30.000.000,-) à titre de primes d'émission,
 - est à la disposition de la société, ce dont la preuve a été apportée par certificat au notaire qui le constate.
- V) A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante
- «**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à vingt milliards de lires italiennes (ITL 20.000.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions chacune d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-), entièrement libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent milliards de lires italiennes (ITL 100.000.000,-), représenté par cent mille actions, chacune d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 mars 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Plus spécialement le conseil d'administration est autorisé à limiter et même à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors de la réalisation d'augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de 8.400.000,- francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à 812.800.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, vol. 824, fol. 85, case 6. – Reçu 8.128.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 1996.

J. Delvaux.

(22798/208/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 1996.

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 44.342.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(22906/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 44.342.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 9 avril 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts, pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à L-Strassen, est nommé nouvel Administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

Certifié sincère et conforme

A FASHION PROJECTS GROUP HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22907/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ALBIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 48.223.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Signature.

(22909/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ANDROR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, Val Saint André 37 Bloc A. R. C. Luxembourg B 40.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 91, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour la SA ANDROR

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

Signature

(22911/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ANDROR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, Val Saint André 37 Bloc A. R. C. Luxembourg B 40.466.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 1996

Conseil d'administration

- Monsieur Henri Renmans, Administrateur de sociétés, demeurant à Dworp (Belgique),
- Madame Nicole Albert, Administrateur de sociétés, demeurant à Dworp (Belgique),
- Monsieur Richard Bovy, Administrateur de sociétés, demeurant à Mons (Belgique),
- Monsieur Emile-Paul Lemaire, Administrateur de sociétés.

Commissaire aux comptes

Lux-Audit S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1996.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

Pour extrait conforme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22912/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ASIA OCEANIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 31.893.

Extract of the Resolutions taken by circular way by the Board of Directors, effective 31 May, 1996

- 1. The resignation of Mr Akira Hasegawa, dated 27 May, 1996, as a Director of the Company is accepted.
- 2. Mr Yuji Tanaka, General Manager of DAIWA SECURITIES Co. Ltd., Tokyo, is coopted as Director of the Company in replacement of Mr Akira Hasegawa until the Annual General Meeting of 1997.
 - 3. This co-option will be submitted to the next General Meeting of Shareholders for ratification.

Certified true extract
For ASIA OCEANIA MANAGEMENT S.A.
KREDIETRUST

C. Lamesch Chef de Service J.-P. Gomez Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22915/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

AMETHYST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 40.672.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

AMETHYST INVESTMENT S.A.

I.P. Reiland

F. Stamet

Administrateur

Administrateur

(22910/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ASEA BROWN BOVERI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.438.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Signature.

(22913/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ASEA BROWN BOVERI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.438.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Signature.

(22914/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 26.817.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Signature.

(22916/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 7.703.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 avril 1996

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Pierre Bruneau de La Salle comme Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue du mandat conféré à Monsieur Paul Lenoir, décédé, c'est-à-dire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Pierre Bruneau de La Salle est désormais chargé de la gestion journalière de la société selon les termes de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ceci conformément au régime de signature de la société, et peut représenter la Banque à l'égard des tiers.

Pour extrait certifié conforme

BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

Vice-Président

Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22920/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

AVIAPARTNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 37.620.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

AVIAPARTNER INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(22919/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3401 Dudelange, 216, route de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 91, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour la S.A. BECOFIN

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.c.

(22921/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BELVAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 21.780.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BELVAUX HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(22922/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BENEVENT S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 48.872.

La soussignée FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT, F.I.G.E.D., dénonce le siège social de la Société BENEVENT S.A.H. en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Avis est donné par ailleurs que les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire de la Société démissionnent à date de ce jour en l'occurence:

MM. Guy Glesener et Jacques Tordoor au poste d'Administrateur et M. Edmond Ries au poste de commissaire.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Pour copie conforme

F.I.G.E.D

Signature Directeur Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22923/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BRASVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 25.182.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour BRASVEST HOLDING S.A.

J.- R. Bartolini

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(22926/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BLAD KRAUSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.238.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 98, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Signatures.

(22925/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BUCO SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.256.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BUCO SYSTEMS S.A.

J.-R. Bartolini

F. Mesenburg

Administrateur

Administrateur

(22927/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BUCO SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 17.256.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BUCO SYSTEMS S.A.

J.- R. Bartolini

F. Mesenburg

Administrateur

Administrateur

(22928/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CARLISTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37 Bloc A, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 40.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 91, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour la S.A. CARLISTA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU

LUXEMBOURG S.C.

2 :..:||-4 100/

(22929/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CONSEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 33.096.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 17 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 99, case 6 que:

- les mandats des administrateurs sortants suivants, MM. Yves Genin, Jacques Neirynck, Gilbert Castelain, Armand de Wasch, Alfons Buekens, Yvan Langaskens, Carlos Sanchez Reyes, Willy Van Rijckeghem, Eric de Maerteleire et Daniel Stons, ont été reconduits pour une période de trois ans;
 - le mandat de M. Jean Wery, administrateur sortant, n'a pas été renouvelé;
- M. Paolo Martinello, avocat, demeurant à I-20133 Milan, Via Francesco Reina, 35, a été nommé comme nouvel administrateur pour une période de trois ans;
 - le mandat du commissaire aux comptes, M. Jacques Leplae, a été reconduit pour une période d'un an;
- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, a été appelé à nouveau au poste de réviseur d'entreprises pour l'année 1996.

Pour extrait conforme SANNE & CIE, S.à r.l. Signature

1996 Ŭ

(22934/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CLIM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 26.847.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CLIM INVEST S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(22931/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE MEDITERRANEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 19.378.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE

MEDITERRANEENNE S.A.

A. Renard

C. Schlesser

Administrateur

Administrateur

(22932/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE MEDITERRANEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 19.378.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 13 juin 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel Administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme COMPAGNIE FINANCIERE MEDITERRANEENNE S.A.

A. Renard

C. Schlesser

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22933/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CORNELIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 52.148.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 98, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour CORNELIO S.A. VECO TRUST S.A.

Signature

(22935/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CB BENELUX S.A., Société Anonyme.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société CB BENELUX en date du 26 juin 1996 que le siège social a été dénoncé avec effet au 26 juin 1996.

Pour réquisition

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 1996, vol. 303, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22930/597/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CRACO S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 47.893.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1996, vol. 480, fol. 102, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CRACO S.A. Signature

Administrateur

(22936/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CURSITOR MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 45.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour CURSITOR MANAGEMENT COMPANY S.A.

CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(22937/013/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

CURSITOR MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 45.931.

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1996 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélu comme administrateurs Messieurs Charles J.H. Gave, Eric Auboyneau, Hugh M. Eaton III, John S. Ricciardi, Marc de Scitivaux et Richard I. Morris Jr.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. KPMG PEAT MARWICK, Luxembourg, a été réélu Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1996.

Pour CURSITOR MANAGEMENT COMPANY S.A. CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22938/013/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

DOUBLE HEDGE INCOME MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 27.658.

L'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1996 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélu comme administrateurs Messieurs Christopher Edge, Yoichi Kataoka, Junichi Nakashima et Charles Vacher.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, a été réélu Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1996.

Pour DOUBLE HEDGE INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22941/013/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

DATOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3401 Dudelange, 216, route de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 91, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour la S.A. DATOFIN FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(22939/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ECOMETAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 1996, vol. 303, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

> Pour extrait conforme Pour ECOMETAL, S.à r.l. FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH Signature

(22942/597/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

EL SUNDARAH INVESTMENT INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.054.

Le domicile de la société EL SUNDARAH INVESTMENT INTERNATIONAL, établi 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, est dénoncé.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour EL SUNDARAH INVESTMENT INTERNATIONAL

KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22943/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ESCALZETTE(ESCAL'7), Association sans but lucratif.

Siège social: L-7331 Steinsel, 4, rue du Parc.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Gilbert Schneider, instituteur, domicilié 4, rue du Parc, L-7331 Steinsel, de nationalité luxembourgeoise
- André Mahr, instituteur, domicilié 2, rue Pierre Hennes, L-7229 Walferdange, de nationalité luxembourgeoise
- Paul Heinen, ingénieur civil, domicilié 25, rue du Nord, L-7242 Walferdange de nationalité luxembourgeoise
- Anne-Marie Diederich, étudiante, domiciliée 9, rue de Mullendorf, L-7329 Heisdorf, de nationalité luxembourgeoise
- Paul Schaack, étudiant, domicilié 7, rue Noppeney, L-7378 Bofferdange, de nationalité luxembourgeoise
- Christian Grégoire, étudiant, domicilié 18, avenue de la Gare, L-7228 Walferdange, de nationalité luxembourgeoise
- Lars Migge, étudiant, domicilié 69, rue Basse, L-7307 Steinsel, de nationalité allemande
- Dan Thuy, étudiant, domicilié 44, rue des Champs, L-7312 Steinsel, de nationalité luxembourgeoise

il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Chapitre Ier .- Dénomination, Objet, Siège social, Durée

- Art. 1er. L'Association est dénommée ESCALZETTE(ESCAL'7), association sans but lucratif. Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et par les présents statuts.
 - **Art. 2.** L'association a pour but de promouvoir sous toutes les formes:
 - l'escalade sportive,
 - l'alpinisme.

L'association se propose de faire découvrir et d'enseigner l'escalade sportive et l'alpinisme à ses membres et aux

Dans l'accomplissement de son objet, l'association peut s'affilier, par décision de l'assemblée générale, à toute organisation nationale ou internationale ayant un objet identique ou compatible avec les siens.

Elle peut faire tous actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. Le siège social de l'association est à Steinsel.
- Art. 4. La durée de l'association est illimitée. L'année sociale coïncide avec l'année scolaire au Luxembourg.

Chapitre II.- Membres associés et membres d'honneur

- Art. 5. L'association comprend des membres associés et des membres d'honneur. Le nombre minimum des membres associés est fixé à 5 (cinq).
- **Art. 6.** Toute personne peut devenir membre associé de l'ESCAL'7, à condition de présenter une demande écrite impliquant l'adhésion aux présents statuts et d'être agréé par le conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre. Le membre associé est tenu au paiement d'une cotisation annuelle.

Les mineurs d'âge peuvent être admis comme membres associés, avec le consentement de leurs parents ou tuteurs. L'assemblée générale peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes ayant rendu des services éminents à l'ESCAL'7.

- Art. 7. La cotisation annuelle des membres associés est fixée par l'assemblée générale et elle ne peut pas dépasser le montant de 15.000 LUF.
- Art. 8. La qualité de membre se perd par la démission ou par l'exclusion. Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer sa cotisation anuelle, ou ayant omis de la payer un mois après qu'elle lui fût réclamée.

L'exclusion peut être prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu coupable d'un acte ou d'une omission grave, contraire aux statuts ou règlements de l'association,
- lorsqu'un associé s'est rendu coupable d'un acte ou d'une omission de nature à porter délibérément atteinte, soit à l'honneur ou à la considération d'un autre associé, soit à la considération de l'association, soit à la sécurité d'un membre. L'exclusion d'une séance d'entraînement peut être prononcée par le moniteur responsable, pour les mêmes motifs.

Chapitre III.- Assemblée générale

- Art. 9. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale des associés:
- 1. La modification des statuts
- 2. La nomination et la révocation des administrateurs, ainsi que des réviseurs de caisse
- 3. L'approbation annuelle des comptes et du budget
- 4. La dissolution de l'association
- 5. L'exclusion d'un membre de l'association
- Art. 10. L'assemblée générale se réunit annuellement dans le courant du premier trimestre scolaire sur la convocation du Conseil d'Administration.
- **Art. 11.** En cas de besoin, le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire en indiquant l'ordre du jour dans la convocation; il doit le faire dans un délai de deux mois, sur la demande écrite d'au moins un cinquième de ses membres.
 - Art. 12. Toute proposition signée par cinq associés doit être portée à l'ordre du jour d'une assemblée générale.
- **Art. 13.** Les propositions à porter à l'ordre du jour faites par les associés conformément à l'article 12 doivent parvenir entre les mains du président au moins quinze jours francs avant la date de l'assemblée générale.
- **Art. 14.** Les résolutions concernant des points non portés à l'ordre du jour peuvent être valablement prises si elles sont adoptées par une majorité de deux tiers des voix des associés présents ou représentés à l'assemblée générale.
- **Art. 15.** Tous les associés doivent être convoqués par écrit au moins vingt jours francs avant la date des assemblées générales. La convocation doit contenir l'ordre du jour.
- **Art. 16.** Les associés peuvent se faire représenter dans les assemblées générales par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Aucun associé ne peut cependant représenter plus de deux associés.
- **Art. 17.** Tous les associés ont un droit de vote légal dans les assemblées générales. Les résolutions sont prises à la majorité des voix de associés présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est disposé autrement par les présents status ou par la loi.
- **Art. 18.** L'assemblée générale ne peut valablement déliberer sur les modifications aux statuts que si l'objet de ceuxci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit deux tiers des membres. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il pourra être convoqué une seconde assemblée qui pourra délibérer, quel que soit le nombre des associés présents.

Chapitre IV.- Conseil d'Administration

Art. 19. Le conseil d'administration est l'organe administratif et exécutif de l'association, il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'association, dans le cadre des statuts et règlements.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

- Art. 20. Le conseil d'administration se compose:
- d'un président
- d'un secrétaire général,
- d'un trésorier général
- d'un certain nombre de membres élus aux fonctions de présidents de commissions consultatives.

Le conseil d'administration élit, lors de sa première réunion qui suit l'élection de ses membres, parmi ceux-ci un viceprésident charger de représenter le président en cas d'absence ou d'empêchement.

Art. 21. Les membres du conseil d'administration sont élus chacun par vote séparé à la majorité relative des voix.

- **Art. 22.** Le président de l'association est élu par un vote séparé de l'assemblée générale à la majorité des voix exprimées. Si le premier scrutin ne produit pas la majorité voulue, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les deux candidats qui ont réuni le plus de voix.
 - Art. 23. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une période de deux ans.

Il peut être pourvu à une vacance en cours de mandat, soit lors de la prochaine assemblée générale, soit par référendum.

Les membres sortants sont rééligibles.

- Art. 24. Les candidatures sont introduites auprès du conseil d'administration par lettre signée de l'associé quinze jours avant la date de l'assemblée générale.
- **Art. 25.** Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, sur la convocation du président ou de la moitié de ses membres.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions du conseil d'administration dans lequel sont consignés le nom des personnes présentes, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la réunion. Les inscriptions au registre des réunions du conseil d'administration sont signées par le président ou son remplaçant ainsi que par le secrétaire.

Chapitre V.- Dispositions diverses

Art. 26. L'assemblée générale peut prononcer la dissolution de l'association dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution, l'assemblée générale répartit l'avoir social, après acquittement du passif, entre les oeuvres de charité à désigner par l'assemblée générale.

Art. 21. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Les membres fondateurs: Schneider Gilbert, Diederich Anne-Marie, Schaack Paul, Grégoire Christian, Migge Lars, Heinen Paul, Mahr André, Thuy Dan.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1996, vol. 480, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22905/999/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ELHE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 37, rue Notre-Dame. H. R. Luxemburg B 20.636.

Auszug aus der Beschlussfassung der Sitzung des Verwaltungsrates vom 28. Mai 1996

- Herr Marinus Krijger, Finanzdirektor, Breskens (NL) wird als neues Verwaltungsratsmitglied kooptiert an Stelle des verstorbenen Herrn Henri F.M.J. Oosterbaan.
 - die definitive Ernennung des Herrn Marinus Krijger wird der nächsten Generalversammlung unterbreitet.

Für beglaubigten Auszug ELHE HOLDING S.A. Unterschriften

Zwei Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22944/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

SCANCEM REINSURANCE S.A., Société Anonyme, (anc. EUROC REINSURANCE S.A.).

Registered office: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 21.576.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROC REINSURANCE, a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 11, rue Beaumont, R. C. Luxembourg, Number B 21.576,

incorporated by a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg, on the second of May 1984, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 151 on the 8th of June 1984, modified by a deed of the undersigned notary on the twentieth of December 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No. 95 on the 11th of April 1989, modified by a deed of Maître Joseph Kerschen, notary residing in Luxembourg-Eich, on the eleventh of June 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No. 11 on the 12th of January 1991, modified by a deed of the undersigned notary on the third of December 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 204 on the 16th of May 1992, modified by a deed of the undersigned notary on the thirtieth of December 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 119 on the 30th of March 1994.

The extraordinary general meeting is opened at 2.30 p.m. by Mister Tony Nordblad, Managing Director, SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1) To change the name of the corporation from EUROC REINSURANCE S.A. into SCANCEM REINSURANCE S.A. and to amend article 1 of the corporation's articles of incorporation so as to reflect the change of that name.
 - 2) To amend article 12 of the articles of incorporation which shall now read as follows:

«The supervision of the accounts of the corporation shall be entrusted to an external auditor («réviseur d'entreprises indépendant») which shall be appointed by the shareholders' meeting.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of sixty thousand (60,000) shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the name of the corporation from EUROC REINSURANCE S.A. into SCANCEM REINSURANCE S.A.

As a consequence of the change of the name of the corporation, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 1 of the articles of incorporation which shall now read as follows:

«Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a corporation under the name of SCANCEM REINSURANCE S.A.»

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 12 of the articles of incorporation which shall now read as follows:

«Art. 12. The supervision of the accounts of the corporation shall be entrusted to an external auditor («réviseur d'entreprises indépendant») which shall be appointed by the shareholders' meeting.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document, are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (40,000.- LUF).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 2.45 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that at the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same persons and in case of any difference between the English and the French texts, the English text will prevail. In faith of which, We the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROC REINSURANCE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Beaumont, R. C. Luxembourg numéro B 21.576,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 151 du 8 juin 1984, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 95 du 11 avril 1989, modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 11 du 12 janvier 1991, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 204 du 16 mai 1992, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 119 du 30 mars 1994.

La séance est ouverte à quatorze heures trente (14.30) sous la présidence de Monsieur Tony Nordblad, Managing Director, SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1) Changement de la dénomination de la Société de EUROC REINSURANCE S.A. en SCANCEM REINSURANCE S.A. et modification de l'article 1er des Statuts de la société.

2) Modification de l'article 12 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La surveillance des comptes de la société doit être confiée à un réviseur d'entreprises externe. Ce réviseur d'entreprises externe est nommé par l'assemblée générale des actionnaires.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de soixante mille (60.000) actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination de la Société de EUROC REINSURANCE S.A. en SCANCEM REINSURANCE S.A.

Suite au changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1er des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1**er. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SCANCEM REINSUR-ANCE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12.** La surveillance des comptes de la société doit être confiée à un réviseur d'entreprises externe. Ce réviseur d'entreprises externe est nommé par l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Nordblad, M. Loesch, J.-P. Spang, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 1996, vol. 498, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 juin 1996.

J. Gloden.

(22959/213/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

SCANCEM REINSURANCE S.A., Société Anonyme, (anc. EUROC REINSURANCE S.A.).

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 21.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 juillet 1996.

J. Gloden.

(22960/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch. R. C. Luxembourg B 14.791.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 1996.

Signature.

(22945/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ELY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 10.357.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 1996

Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, Strassen, a été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Lebas dont il terminera le mandat.

> Certifié sincère et conforme ELY INTERNATIONAL S.A.

B Faber

C. Schlesser

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22946/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION FERREIRA ELISIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 52, rue de Muehlenbach.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 91, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour la S.à r.l. ENTREPRISE DE CONSTRUCTION FERREIRA ELISIO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU

LUXEMBOURG S.c.

(22947/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

EQUIFAX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.062.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

EQUIFAX LUXEMBOURG S.A.

A. Renard

F. Stamet Administrateur

Administrateur (22948/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.175.

Acte constitutif publié à la page 9544 du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, nº 200 du 20 juillet 1989, modifié à la page 7250 du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, nº 52 du 18 avril 1992.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1996, vol. 481, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

(22951/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ESPOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37 Boc A, Val Saint André. R. C. Luxembourg B 40.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 91, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour la S.A. ESPOSA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.c.

(22958/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ERBELT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Tuntange, 3, rue de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 36.686.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature Un Administrateur

(22949/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ERBELT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Tuntange, 3, rue de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 36.686.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 mai 1996 que les mandats des administrateurs sortants suivants:

M. Thomas Kevin Higham Tyrrell;

M. Roger John Usher;

M. Karl Ulrik Sanne;

ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Bernard Irthum,

ont été reconduits pour un nouveau terme de six ans.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22950/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ERMITAGE, MEES & HOPE EUROPEAN FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 33.906.

Acte constitutif publié à la page 13087 du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, nº 273 du 9 août 1990.

Le bilan au 31 octobre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1996, vol. 481, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

(22952/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

GLORIA'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 18.544.

Le soussigné Sunnen Roland, né le 4 septembre 1943 et demeurant à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis, déclare démissionner en tant que gérant de la société GLORIA'S, S.à r.l., 35, avenue de la Liberté, Luxembourg et ceci avec effet rétroactif au 31 janvier 1996.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

R. Sunnen *Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22972/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 22.684.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(22967/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ERMITAGE NORTH AMERICA FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 36.447.

Acte constitutif publié à la page 10154 du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, nº 212 du 13 mai 1991.

Le bilan au 30 septembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1996, vol. 481, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 juillet 1996.

(22953/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ESAF GLOBAL ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.300.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour ESAF GLOBAL ASSET MANAGEMENT

KREDIETRUST

C. Lamesch

Signature

Chef de Service

(22954/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ESAF GLOBAL ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.300.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 1996

1. Sont réélus comme administrateurs jusqu'à l'AGS de 1997:

Messieurs Francisco Joao Ressano Garcia de Lacerda, Amilcar Carlos Ferreira de Morais Pires, Carlos José Nascimento Magalhaes Freire, Mario Jorge Patricio Tomé, Bernard-M. Basecqz et Rafik Fischer.

2. Est réélu comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'AGS de 1997:

PRICE WATERHOUSE, Luxembourg.

- 3. Le bénéfice net de l'exercice 1995 s'élevant à LUF 192.499 est réparti comme suit:
- à la réserve légale: LUF 9.625
- à reporter à nouveau: LUF 182.874.

Extrait certifié sincère et conforme Pour ESAF GLOBAL ASSET MANAGEMENT KREDIETRUST

C. Lamesch

Signature

Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22955/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

FIDUCIAIRES DE L'UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination FIDUCIAIRES DE L'UNION S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 1995, numéro 1386 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1995, volume 820, folio 2, case 9, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Emmanuel Gregoris, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- que les actionnaires et les actions sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Cette liste de

présence, ainsi que les procurations, signées ne varietur, resteront annexées à la présente minute, pour être formalisées avec elle:

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Libération du solde du capital social de la société.
- 2.- Modification de l'article 3 des statuts.
- 3.- Modification de l'article 4 des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de libérer le solde du capital social à concurrence de la somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs (937.500,-), par le versement en espèces de la somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs (937.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000), divisé en cent (100) actions, de douze mille cinq cents francs (12.500,-), chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

(Le reste sans changement).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, J.-P. Cambier, E. Gregoris, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1996, vol. 824, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1er juillet 1996.

N. Muller.

(22965/224/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 50.293.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT KREDIETRUST

C. Lamesch Chef de Service Signature

(22956/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 50.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 1996

1. Sont réélus comme administrateurs jusqu'à l'AGS de 1997:

Messieurs Francisco Joao Ressano Garcia, José Luis Vasconcellos E. Souza, Mario Jorge Patricio Tomé, Bernard M. Basecgz et Rafik Fischer.

2. Est réélu comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'AGS de 1997:

PRICE WATERHOUSE, Luxembourg.

- 3. Le bénéfice net de l'exercice 1995 s'élevant à LUF 6.744.554 est réparti comme suit:
- à la réserve légale: LUF 337.228
- à reporter à nouveau: LUF 6.407.326.

Extrait certifié sincère et conforme Pour ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT KREDIETRUST

C. Lamesch

Signature

Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22957/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

EXPANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 39.800.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 juillet 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(22962/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

FPM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 41.707.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 1er juillet 1996.

Signature.

(22968/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

FUNAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3401 Dudelange, 216, route de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 91, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour la S.A. FUNAFIN FIDUCIAIRE CENTRALE DU

LUXEMBOURG S.c.

(22969/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

GH DE ROQUEMAUREL & Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 43.372.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 1er juillet 1996.

Signature.

(22970/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

EVASION 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4661 Niederkorn, 1, rue des Romains.

DISSOLUTION

Extrait

Suivant acte de cession de parts sociales et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 juin 1996, enregistré à Capellen, le 7 juin 1996, vol. 407, fol. 30, case 7, de la société à responsabilité limitée EVASION 3, S.à r.l., avec siège social à L-4661 Niederkorn, 1, rue des Romains, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 25 mai 1987, publié au Mémorial C, numéro 272 du 3 octobre 1987 et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par le prédit notaire Jean Seckler en date du 11 mai 1988, publié au Mémorial C, numéro 215 du 9 août 1988 et en date du 11 mai 1989 publié au Mémorial C, numéro 291 du 12 octobre 1989 et suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Differdange, en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 198 du 15 juin 1990, les associés requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Cession de parts sociales:

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 2 avril 1990, Monsieur Gilles Boullung, employé privé, demeurant à Niederkorn, a cédé sous les garanties de droit à Madame Monique Boullung, indépendante, demeurant à L-4661 Niederkorn, 1, rue des Romains, cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée EVASION 3, S.à r.l., prédésignée, pour le prix de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).

II.- Assemblée Générale Extraordinaire:

Ensuite Monsieur Dominique Pungercar, indépendant, demeurant à L-4661 Niederkorn, 1, rue des Romains et Madame Monique Boullung, indépendante, demeurant à L-4661 Niederkorn, 1, rue des Romains, seuls associés de la société EVASION 3, S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La société EVASION 3, S.à r.l. est dissoute avec effet à ce jour.
- 2) Les associés reprennent l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société en proportion de leur participation dans la société.
- 3) Décharge pleine et entière est donnée au gérant Monsieur Dominique Pungercar pour l'exécution des ses fonctions.
- 4) Les livres et documents de la société resteront déposés pendant une durée de cinq ans au domicile de Monsieur Dominique Pungercar à L-4661 Niederkorn, 1, rue des Romains.

Pour extrait A. Weber Le notaire

(22961/236/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

FIDISCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 27.895.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 juin 1996

- Monsieur Eddy Hartung, Administrateur-Délégué de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), est nommé Président du Conseil d'Administration:
 - Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, demeurant à Mersch, est nommé commé Administrateur-Délégué. Luxembourg, le 13 juin 1996. Certifié sincère et conforme

Signature Administrateur Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

FIDISCOLUX S.A.

(22963/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

G-STRATEGY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 49.023.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(22977/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, Imacorp Business Centre, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 27.431.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 19 juin 1996

- Affectation du résultat au report à nouveau.
- Le siège social est transféré à IMACORP BUSINESS CENTRE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Approbation des comptes arrêtés au 28 février 1995 tels qu'enregistrés le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 40, case 7 en lieu et place de ceux enregistré le 14 juillet 1995.

Signature Le Président Signature Le Secrétaire Signature Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22964/700/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

GLOBELUX HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 25.734.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Signature.

(22971/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

GOTLAND MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 54.100.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 juin 1996

Sont présents:

Monsieur Erik David Nilsson, agissant comme Président;

Madame Mari-Anne Falkenborg;

Monsieur Alexander Helm.

Le Président constate que tous les membres du Conseil d'Administration sont présents et que dès lors, l'ordre du jour peut être valablement discuté:

Ordre du jour

- Démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur-délégué de la société;
- Nomination de Monsieur Erik David Nilsson, administrateur, à la fonction d'administrateur-délégué, avec délégation de la gestion journalière de la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

- accepte la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur-délégué de la société;
- nomme à cette fonction Monsieur Erik David Nilsson, demeurant à B-1050 Bruxelles, Rond Point de l'Etoile, 5, et lui délègue la gestion journalière de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

E. D. Nilsson Administrateur

M.-A. Falkenborg

Administrateur

A. Helm Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1996, vol. 481, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22973/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

HOUSTON RESEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 27.224.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

HOUSTON RESEARCH S.A.

A. Renard Administrateur J.P. Reiland

Administrateur Administrateur

(22983/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

HOUSTON RESEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 27.224.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 décembre 1995

- La démission de Monsieur Germain Menager de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme HOUSTON RESEARCH S.A.

A. Renard Administrateur J.P. Reiland Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Recu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22984/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

G.V.C. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7249 Bereldange, 13, rue des Roses.

Les bilans au 31 décembre 1993, 1994, 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 490, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Signature.

(22978/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

HOPRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 44.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 39, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour HOPRA S.A.

(22979/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

HOPRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 44.234.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 17 mai 1996 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1995

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de la manière ainsi qu'il suit:

 Résultat reporté
 385.495,

 Résultat de l'exercice
 1.621.465,

 Report à nouveau
 1.235.970,

Renouvellement du mandat des Administrateurs

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs repris ci-dessous pour un nouveau terme d'un an.

Les Administrateurs voyant leur mandat renouvelé sont:

- Monsieur Eddie de Haan, Administrateur de sociétés, demeurant 73, rue Arthur Duquesne à B-7032 Mons (Belgique);
 - Monsieur Maurice Wasterlain, Expert-comptable, demeurant Bouchereux Croisy à F-18350 Nerondes (France);
- Monsieur Eric Charles, Administrateur de sociétés, demeurant 13 quartier des Anglais à B-7110 La Louvière (Belgique);
 - la société PRAGES S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant 7, rue Bruch à L-4975 Bettange-sur-Mess, pour un nouveau terme d'un an. Luxembourg, le 17 mai 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22980/720/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

GRANDICA DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 40.566.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 3 avril 1995 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1994

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1994 sur l'exercice en cours de la manière suivante:

Résultat reporté-913.821,- LUFRésultat de l'exercice1.498.073,- LUFAffectation à la réserve légale (10%)-550.000,- LUFReport à nouveau34.252,- LUF

Luxembourg, le 3 avril 1995.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22974/720/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

GRANDICA DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 40.566.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 avril 1993 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1992

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 1992 sur l'exercice suivant.

Luxembourg, le 5 avril 1995.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22975/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

GRANDICA DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 40.566.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 avril 1994 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1993

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les bénéfices clos au 31 décembre 1993 sur l'exercice en cours de la manière suivante:

 Résultat reporté
 -935.560,- LUF

 Résultat de l'exercice
 21.739,- LUF

 Report à nouveau
 -913.821,- LUF

Luxembourg, le 5 avril 1995.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22976/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

HÔTEL ARCOTEL.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 43, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 20.176.

Le bilan au 31 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 juillet 1996.

IMACORP S.A. Signature

(22981/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

IMMOBILIERE DU NORD ET DU MIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 53.368.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 1996 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 juillet 1996. Pour la so

Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1996, vol. 481, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22987/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

HOUSE FINISH S.A., Société Anonyme, (anc. HOUSE FINISH, S.à r.I., Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Madame Irène Kalus, gérante de société, épouse de Monsieur Raymond Grun, demeurant à F-57890 Porcelette, 14, rue de Vivonne;
- 2.- Monsieur Raymond Grun, carreleur, époux de Madame Irène Kalus, demeurant à F-57890 Porcelette, 14, rue de Vivonne.

Lesquels comparants déclarent être associés et propriétaires, Madame Irène Kalus, prédite, de quatre-vingt-dix parts sociales (90), et Monsieur Raymond Grun, prédit, de dix parts sociales (10), de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée HOUSE FINISH S.à r.l., avec siège social à L-2560 Luxemboug, 16, rue de Strasbourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 132, du 27 mars 1993,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 février 1995, numéro 219 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 1995, volume 814, folio 44, case 8 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 septembre 1995, numéro 1256 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 1995, volume 818, folio 78, case 12 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Modification de la valeur nominale de la part sociale

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de modifier la valeur nominale de la part sociale, pour lui donner comme nouvelle valeur nominale celle de douze mille cinq cents francs (12.500,-), par la création de quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) chacune.

Il y aura échange des parts sociales anciennes par l'attribution aux associés des nouvelles parts sociales, au prorata de ce que les associés sont propriétaires.

En conséquence de ce qui précède, il y a lieu de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par quarante parts sociales (40) de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Madame Irène Kalus, prédite, trente-six parts sociales	36 parts
2 Monsieur Raymond Grun, prédit, quatre parts sociales	4 parts
Total: quarante parts sociales	

Les associés reconnaissent que le capital de cinq cent mille francs (500.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Augmentation du capital social de la société d'un montant de 750.000 francs

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept cent cinquante mille francs (750.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), par la création et l'émission de soixante (60) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune, libérées intégralement, par le versement en espèces de la somme de sept cent cinquante mille francs (750.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

En conséquence de ce qui précède, il y a lieu de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par cent parts sociales (100) de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Madame Irène Kalus, prédite, quatre-vingt-dix parts sociales	90 parts
2 Monsieur Raymond Grun, prédit, dix parts sociales	10 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Transfert de l'adresse du siège social

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer l'adresse du siège social qui était à L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg, et de lui donner comme nouvelle adresse L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Quatrième résolution

Transformation de la société à responsabilité limitée HOUSE FINISH, S.à r.l., en société anonyme.

L'assemblée des associés décide de transformer la société à responsabilité limitée HOUSE FINISH, S.à r.l., en société anonyme en continuation de la société sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société à responsabilité limitée HOUSE FINISH, S.à r.l.

Les associés, tous présents, décident, à l'unanimité, de transformer la société à responsabilité limitée HOUSE FINISH, S.à r.l., en société anonyme, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des actions de la société anonyme aux associés en raison d'une action de la société anonyme pour une part de la société à responsabilité limitée, la nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Comme suite à la transformation de la prédite société à responsabilité limitée HOUSE FINISH, S.à r.l., décidée ciavant, les comparants décident de procéder à une refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de HOUSE FINISH S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est indéterminée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet les travaux de carrelage et house finish, ainsi que toutes les opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par cent actions (100) de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Madame Irène Kalus, prédite, quatre-vingt-dix actions	. 90 actions
2 Monsieur Raymond Grun, prédit, dix actions	. 10 actions
Total: cent actions	. 100 actions

Les actionnaires reconnaissent que le capital d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre.

La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration

L'assemblée générale appelée à délibérer, soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5), deuxième alinéa, de la même loi.

- Art. 5. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non. En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.
- Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs, peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer toute partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou une partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence rétroactivement au 1er janvier pour se terminer le 31 décembre 1996.

- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, selon les jour et heure qui seront déterminés par le conseil d'administration, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.
- **Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- A.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- B.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- 1.- Madame Irène Kalus, prédite,

- 2.- Monsieur Raymond Grun, prédit,
- 3.- Monsieur Jean-Pierre Grun, carreleur, demeurant à F-57890 Porcelette, 14, rue de Vivonne.
- C.- Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Raymond Grun, prédit.

D.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à.r.I, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

E.- Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2001.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature de l'administrateurdélégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont Madame Irène Kalus, prédite.

F.- L'adresse du siège social de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte.

Signé: I. Kalus, R. Grun, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 1996, vol. 824, fol. 79, case 6. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1er juillet 1996.

N. Muller.

(22982/224/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

IIG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg. R. C. Luxembourg B 54.583.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding IIG HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.583, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire prénommé, en date du 19 avril 1996, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, directeur de banque, demeurant à Eischen (Luxembourg).

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Kapellen (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital à concurrence de 120.000.000,- LUF (cent vingt millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de 5.000.000,- LUF (cinq millions de francs luxembourgeois) à 125.000.000,- LUF (cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois), par l'émission de 12.000 actions nouvelles de 10.000,- LUF chacune.
 - 2. Souscription et libération intégrale en espèces des actions ainsi émises.
- 3. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec les modifications ainsi intervenues.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 120.000.000,- (cent vingt millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) à LUF 125.000.000,- (cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 12.000 (douze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 12.000 (douze mille) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme de droit luxembourgeois RABOBANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

Souscription - Libération

Ensuite la société anonyme RABOBANK LUXEMBOURG S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, préqualifié, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a, par son représentant susnommé, déclaré souscrire les 12.000 (douze mille) actions nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding IIG HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 120.000.000,- (cent vingt millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à LUF 125.000.000,- (cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million trois cent trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: J-P. Van Keymeulen, A. Thill, E. Patteet, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1996, vol. 91S, fol. 72, case 2. – Reçu 1.200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 juin 1996. M. Elter.

(22985/210/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

IIG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg. R. C. Luxembourg B 54.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996. (22986/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

M. Elter.

IMMO-ROYAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.187.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

BANQUE GENEF

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli

S. Grundner

(22988/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

IMMO-ROYAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.187.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Président: M. Robert Reckinger, Administrateur-délégué, BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Vice-Président: M. Jean Meyer, Membre du Comité de Direction, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.;

Administrateurs: M. Camille Diederich, ingénieur diplômé EPFZ, Bridel;

Me Jean Hoss, avocat, Luxembourg;

M. Georges M. Lentz jr., Associé-Gérant, BRASSERIE NATIONALE, Bascharage;

M. Ernest Cravatte, Administrateur, Membre du comité de Direction, BANQUE GENERALE DU

LUXEMBOURG S.A.

KPMG AUDIT, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Réviseur d'entreprises:

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Pour IMMO-ROYAL, SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli

S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): I. Muller.

(22989/004/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

IMMO-ROYAL CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 29.447.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

MM. Henri Thyes, Président, Directeur de la BANQUE DE LUXEMBOURG;

Marc Weinand, Administrateur, Directeur de la BANQUE DE LUXEMBOURG;

Robert Scharfe, Administrateur, Directeur à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.;

Pascal Massard, Administrateur, Directeur à la BANQUE GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Pour IMMO-ROYAL CONSEIL S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. S. Heirendt-Faramelli

S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22990/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INCOLUX INVESTMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 27.405.

Le bilan au 15 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Signature.

(22991/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INCOMM INTERNATIONAL TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Laut Beschlüßen einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter am 25. Juni 1996 wurden folgende Maßnahmen getroffen:

- Herr Dr. Hans W. Ferdinand wurde als Geschäftsführer abberufen, Entlastung wurde ihm ausdrücklich verweigert;
- Herr Emmanuel Mathis, wohnhaft in Bascharage/Luxemburg wurde zum neuen Geschäftsführer ernannt. Er vertritt die Gesellschaft in allen Angelegenheiten mit seiner alleinigen Unterschrift;
- der Sitz der Gesellschaft wurde mit sofortiger Wirkung auf 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg verlegt.

Für gleichlautenden Auszug INCOMM INTERNATIONAL TRADE, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1996, vol. 481, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22992/588/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INSTITUTE FOR TRADE DEVELOPMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 22.839.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INSTITUTE FOR TRADE DEVELOPMENT

Signatures

Deux Administrateurs

(22993/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INTERLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 23.543.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INTERLEX S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(22994/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 44.329.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 1er juillet 1996.

Signature.

(22998/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INTERNATIONAL BRANDS PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 43.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 94, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour INTERNATIONAL BRANDS PROMOTION S.A.

(22995/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INTERNATIONAL BRANDS PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 43.667.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 4 avril 1995

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice 1994 clôture avec un résultat négatif. L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de reporter les pertes sur l'exercice en cours.

Commissaire aux Comptes

Suite à la démission de Monsieur Hess de ses fonctions de commissaire aux comptes, Madame Albertine Fischer, demeurant à Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes.

Son mandat expire lors de l'Assemblée appelée à statuer les comptes de l'exercice clos en 1998.

Luxembourg, le 4 avril 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22996/720/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

INTERNATIONAL BRANDS PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 43.667.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 2 avril 1996 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1995

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les bénéfices de l'exercice écoulé sur l'exercice en cours.

Nomination d'un nouvel Administrateur

Suite à la révocation de Monsieur Christian Hess de ses fonctions d'Administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Madame Marcelle Clemens, demeurant à Remich, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22997/720/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

I.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 52.186.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 juin 1996 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 98, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22999/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

IRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 53.165.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 juin 1996, que:

Le siège social de la société a été transféré de L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour la société Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23000/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

I.S.L., INNOVATIVE SOFTWARELÖSUNG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 76, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 46.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 91, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour I.S.L.,

INNOVATIVE SOFTWARELÖSUNG, GmbH FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

de Languagh anna de 2 initlat 1000

(23001/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

ITALCEMENTI EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 40.249.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour ITALCEMENTI EUROPE (LUXEMBOURG) S.A. KREDIETRUST Signatures

(23002/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

JAPAN PACIFIC FUND ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 14.143.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Pour JAPAN PACIFIC FUND ADVISORY COMPANY

KREDIETRUST

Signatures

(23003/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

JAPAN PACIFIC FUND ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 14.143.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 19 juin 1996

- Un dividende de JPY 750 par action est déclaré payable à partir du 15 juillet 1996. JPY 3.000.000 sont prélevés sur la réserve générale et JPY 142.685 sont reportés à nouveau.
- Le Cabinet BEFEC PRICE WATERHOUSE, Paris, est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999, en remplacement de Monsieur Philippe Sudry qui a démissionné.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour JAPAN PACIFIC FUND ADVISORY COMPANY
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23004/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 28.101.

Mit Wirkung vom 31. Mai 1996 ist Herr Henri Zimmer aus der Verwaltungsgesellschaft der o.a. Gesellschaft ausgeschieden. Der Verwaltungsrat der o.a. Gesellschaft setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

Herr Alain Baustert;

Herr Roby Haas;

Herr Andreas Hauck.

Luxemburg, den 28. Juni 1996.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft Unterschrift Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1996, vol. 481, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23011/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1996.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg